



# Ordonnance de l'Institut suisse des produits thérapeutiques concernant l'édition de la pharmacopée et la reconnaissance d'autres pharmacopées

Modification du 30 juin 2022

---

*Le Conseil de l'Institut suisse des produits thérapeutiques  
arrête:*

I

L'ordonnance de l'Institut suisse des produits thérapeutiques du 9 novembre 2001 concernant l'édition de la pharmacopée et la reconnaissance d'autres pharmacopées<sup>1</sup> est modifiée comme suit:

*Art. 1*                    Pharmacopée

Sont reconnus au titre de pharmacopée:

- a. la *Pharmacopoea Europaea*, 11<sup>e</sup> édition<sup>2</sup> (Ph. Eur. 11) de novembre 2021;
- b. la *Pharmacopoea Helvetica*, 11<sup>e</sup> édition<sup>3</sup> (Ph. Helv. 11) de mars 2012, le supplément 11.1 à la *Pharmacopoea Helvetica* de juin 2013, le supplément 11.2 à la *Pharmacopoea Helvetica* de mai 2015 et le supplément 11.3 à la *Pharmacopoea Helvetica* de mai 2019.

<sup>1</sup> RS 812.214.11

<sup>2</sup> Les versions originales de la *Pharmacopoea Europaea* sont publiées par le Conseil de l'Europe. L'édition originale française peut être obtenue auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), Vente des publications fédérales, 3003 Berne, [www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch), aux conditions fixées par l'ordonnance du 19 nov. 2014 sur les émoluments relatifs aux publications (OEmol-Publ; RS 172.041.11). Jusqu'à la publication de la version allemande, les épreuves des textes en langue allemande peuvent être obtenues auprès de la division Pharmacopée de l'Institut suisse des produits thérapeutiques (Swissmedic).

<sup>3</sup> La *Pharmacopoea Helvetica* est publiée par Swissmedic et peut être téléchargée à l'adresse: [www.phhelv.ch](http://www.phhelv.ch) ou obtenue auprès de l'OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, [www.publicationsfederales.admin.ch](http://www.publicationsfederales.admin.ch), aux conditions fixées par l'OEmol-Publ.

II

La présente ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.

30 juin 2022

Au nom du Conseil de l'Institut:  
Le président, Lukas Bruhin